

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 57 (1906)  
**Heft:** 1

**Artikel:** Charme à feuilles laciniées  
**Autor:** H.S.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-785157>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ture particulières des lamelles de glace, ainsi que leur hauteur le long des tiges, montrent nettement que la congélation s'est effectuée simultanément sur toute la longueur des faisceaux vasculaires périphériques. La sortie de l'eau par les punctuations des vaisseaux ou par les espaces intercellulaires explique la structure fibreuse des lamelles, lesquelles sont formées par la juxtaposition d'une quantité de filaments capillaires, emprisonnant les nombreuses bulles d'air, mises en liberté par suite de la congélation de la sève qui les contenait.

Zürich, janvier 1906.

Dr. Paul Jaccard,  
Professeur au Polytechnicum.



### Charme à feuilles laciniées.

L'exemplaire dont il est question ici se trouve à proximité de la gare d'Aarau, sur le chantier de M. Gerodetti, tailleur de pierres. Ce charme à feuilles laciniées, *Carpinus betulus* var *incisa* Ait, frappe dès l'abord par la régularité de sa belle couronne, fortement développée et bien arrondie. Il a certainement vécu isolé depuis son jeune âge, car il est chargé de branches jusqu'au pied et le tronc disparaît derrière un épais fouillis.

La tige mesure 30 cm de diamètre à 1 m de hauteur au-dessus du sol. Légèrement plus haut, elle se subdivise en quatre branches maîtresses qui ne tardent pas à s'infléchir en arcs réguliers, courbés vers le sol qu'elles recouvrent sur une surface d'environ 110 m<sup>2</sup>. Ces feuilles laciniées donnent à ce charme un aspect exotique; elles ont une longueur de 8 cm environ, une largeur de 2,5 cm au maximum, la face supérieure est d'un vert foncé légèrement brillant et elles sont profondément découpées, ainsi que le montre la figure ci-contre.

Il n'est pas possible de dire exactement l'âge de ce sujet. L'ancien propriétaire mort, il y a quelques années, à l'âge de 99 ans, prétendait l'avoir toujours vu tel qu'il était alors. Mais si nous en concluons d'après les pousses de l'année dernière mesurant de 5—12 cm de longueur, son âge pourrait bien se trouver entre 120 et 150 ans.

Malheureusement on peut aisément prévoir d'avance le sort qui l'attend. Le charme en question, quelques vieux pins et des arbustes d'ornement, c'est tout ce qu'il reste de superbes bouquets, croissant autrefois au milieu d'un magnifique jardin. L'année dernière une maison s'est élevée à deux pas du charme. Et celui-ci ne tardera pas à disparaître à son tour, le jour où il s'agira d'agrandir le chantier qu'il ombrage encore aujourd'hui.

*D'après H. S.*

Schweiz. Zeitschrift für Forstwesen 1905, n° 9.



## Communications.

### **Les Forêts protectrices romandes.**

Aux termes de la nouvelle loi forestière fédérale de 1902 les cantons compris dans l'ancienne zone alpestre ont été mis en demeure de réviser le tableau de leurs forêts protectrices, et les cantons de la plaine et du Jura ont été engagés à procéder au classement de leurs forêts. Les cantons romands ont résolu la question de la manière suivante:

Pour la zone alpestre la ligne de démarcation est à peu près la même que précédemment. Partant du voisinage de Vevey elle suit la rive droite de la Veveyse, en englobant ses berges, puis à partir de Châtel St. Denis, elle longe la route cantonale fribourgeoise par Bulle, La Roche à Planfayon, en empruntant sur un certain parcours le lit de la Gérine.